

peuplée, que son sol plus stérile et son climat plus variable ne suffisent plus à l'entretien du nombre toujours croissant de sa population. Sous un système de droits modérés, et une échange de produits réciproque, le vers de l'intérêt ne seules de la Grande-Bretagne, mais de presque tout le continent européen, de voir faire chez nous de grands approvisionnements de comestibles ; mais au contraire, si l'on entrave cet échange de leurs fabriques contre nos produits, il devient de leur intérêt, une nécessité même pour eux, d'aller chercher et encourager des marchés ailleurs ; et aussi, par des moyens extraordinaires et des primes gouvernementales élevées, d'entraîner la des capitaux vers l'agriculture, pour suppléer aux besoins de leurs peuples, qui seraient incapables d'acheter nos produits par des droits élevés nous leur en demandons le paiement en espèces.

Si nous consentons à recevoir les fabriques de l'Europe en échange de nos produits agricoles, il sera de leur intérêt d'encourager et d'étendre le commerce ; et il devra continuer à augmenter rapidement, jusqu'à ce que notre pays finisse par devenir le grenier de l'Europe, et notre exportation de comestibles excédera même celle de notre coton, toute vaste que doit devenir l'exportation de ce dernier sous un tarif modéré.

Si le charpentier construit, et le navigateur affrète, plus de navires—si le cultivateur vend plus de blé et de provisions, et le planteur plus de coton et à plus hauts prix—si le négociant a des transactions plus nombreuses et plus profitables—si les marins augmentent en nombre et sont plus payés—si les manœuvres de tous genres employés par le commerce extérieur dans nos grandes villes maritimes se multiplient et prospèrent—tous deviendront capables d'acheter les produits de nos propres manufactures, et à de meilleurs prix... C'est la seule vraie méthode de créer un marché à l'intérieur pour les produits de notre industrie. C'est l'encouragement protecteur le plus égal, le plus juste, certain et permanent, aussi bien que le plus efficace et général que l'on puisse avoir, non seulement pour nos manufactures, mais aussi pour notre agriculture, notre commerce et navigation et tous les arts divers qui sont liés aux différentes branches de l'industrie américaine.

Pendant que des sommes énormes ont été et sont encore employées à la construction de chemins de fer, canaux, et autres améliorations pour faciliter le transport de nos produits agricoles vers nos grandes cités maritimes, le cultivateur et le planteur en arrivant au lieu d'y trouver sur l'océan la grande route dont ils espèrent se servir sans taxes ni droit de péage pour le transport de leurs récoltes vers tous les points du monde, s'y heurtent contre les lois de leur propre gouvernement qui leur ferment plus ou moins cette grande route en imposant de lourds droits de douane sur la plupart des fabriques étrangères qui auraient pu être échangées contre leurs produits agricoles.

Le marché intérieur ne saurait jamais suffire à nos produits agricoles qui augmentent si rapidement ; mais il est très suffisant pour tous nos produits manufacturiers, outre beaucoup de ces derniers produits importés chaque année. Étendons le marché intérieur pour nos propres manufactures, en dérivant de taxes et de restrictions l'agriculture, le commerce et la navigation, et avec des ressources plus amples, les personnes engagées dans ces branches d'industrie seront en état de fournir aux manufacturiers par leurs achats de beaucoup plus grands profits que ces derniers n'en peuvent recueillir en une longue suite d'années par le moyen des droits élevés et des restrictions onéreuses. La grande masse des consommateurs américains non employés aux manufactures, sont les chaland de la manufacture, et nous aux ressources de ceux qui achètent les manufactures, c'est diminuer éventuellement les profits de ceux qui les vendent.

En développant notre propre commerce et navigation, en augmentant les profits de ceux qui s'y consacrent, en leur soulageant de taxes écrasantes, et en leur procurant de libres échanges avec le monde entier, un marché intérieur beaucoup plus étendu, plus sûr, plus permanent, et éventuellement plus profitable sera donné aux manufacturiers que ceux-ci ne pourraient se créer en sapant les ressources de leurs chalandes engagés dans d'autres occupations. Quand le cultivateur et le planteur, le commerçant et le navigateur, seront plus riches, ils achèteront plus de fabriques tant américaines qu'étrangères. De cette manière le travail, libre des taxes et des restrictions législatives, aura son cours naturel vers les emplois les plus lucratifs, et la richesse collective de la nation toute entière se multipliera plus rapidement. Ainsi, pendant qu'un vaste et profitable marché, ne dépendant ni des primes, ni des restrictions, ni des taxes législatives, s'élèvera à l'intérieur pour ses manufactures, le marché extérieur s'ouvrira aussi pour elles par le moyen d'échanges plus libres.

Il est aussi peu sage et injuste, que contraire aux droits égaux et aux principes républicains, de forcer, par des actes de législation, une classe quelconque de la société d'acheter de, ou de vendre à une seule autre classe. Des droits élevés équivalent à une ordonnance législative qui commande au cultivateur de n'acheter et de ne vendre que sur le marché intérieur, et qui lui ferme l'approche des autres marchés du monde. Un pareil système met nécessairement en conflit les intérêts des diverses classes qui composent l'Union ; et telle classe est opprimée pour l'avantage de telle autre. Mais en ouvrant tous les marchés intérieurs et extérieurs à tous nos citoyens de toutes professions, agriculture, commerce, manufactures, navigation, ces intérêts divers, d'antagonistes deviendront bientôt unis, s'harmonisant d'un accord général vers le bien public. Un pareil tarif satisfait en peu de temps toutes les classes et branches d'industrie, plaçant cette grande question sur une base ferme et permanente, en dehors de l'arène politique,

et à l'abri des intrigues électorales des partis et des aspirants politiques.

Tant que l'on s'efforcera de favoriser certaines branches d'industrie aux dépens des autres, par des droits élevés, le tarif continuera d'être la source incessante d'agitations politiques, rendant incertaine et précaire la poursuite des affaires, dérangeant tous les calculs du capitaliste, variant avec chaque élection, s'élevant et s'abaissant avec les accessions et les chutes successives des factions. Jamais un tarif ne sera permanent qui forcera le peuple Américain, par l'avantage d'une ou de plusieurs classes, d'acheter et de vendre dans tel marché qu'il plaira à la loi de désigner. Un pareil système, quoiqu'il pût remporter une victoire momentanée, ne serait jamais accepté définitivement par le peuple Américain.

Les lois Anglaises de céréales et notre tarif de 1842, étaient identiques en principes, quoiqu'appliqués à des importations différentes. En Angleterre, l'effet était de créer au moyen de ces lois de céréales un marché intérieur pour les produits agricoles aux dépens des manufactures ; ici, l'effet était, aux moyens de droits protecteurs en faveur des manufactures, de diminuer la demande à l'étranger du surplus de nos produits agricoles. En Angleterre, ça s'appelait la protection de l'agriculture, ici ça s'appelait la protection des manufactures. En Angleterre les coups se dirigeaient contre les manufactures ; ici, le mal s'attachait à l'agriculture, au commerce, à la navigation. De créer ici un marché intérieur suffisant pour nos produits agricoles si rapidement croissants, au moyen de taxes sur les objets importés en échange de nos exportations, était aussi impossible que d'établir en Angleterre un marché intérieur suffisant pour les fabriques anglaises au moyen des lois de céréales.

Les produits manufacturés sont le principal objet d'exportations anglaises, comme les produits agricoles sont l'objet principal des exportations américaines ; et des restrictions sur l'échange dans le marché étranger, qui est le lieu où les exportations cherchent leur acheteur, ne peuvent jamais qu'être désastreuses dans leurs effets. Les conséquences ruineuses du système protecteur ayant été prouvées en Angleterre par les hommes d'état les plus éclairés, et démontrées aussi par l'expérience, ce système a été abandonné, par la plupart de ceux qui l'avaient jadis soutenu et c'est sous les auspices même de l'homme qui s'était montré son défenseur le plus habile et le plus distingué ; et maintenant, quand il est tombé au dehors, après avoir réduit la base des millions de nos semblables à la pénurie et à la misère, l'on nous demande, après son renversement à la fois, de rétablir chez nous ce système protecteur que l'Angleterre a condamné et rejeté ! A l'instant même où les marchés de la Grande Bretagne s'ouvrent à nos produits par le rappel des lois de céréales, l'on nous demande de neutraliser l'influence de ce rappel si favorable à la vente de nos produits, par l'établissement de droits élevés ou prohibitifs sur les seules fabriques contre lesquelles ces produits n'ont pas de concurrence.

C'est un fait remarquable que tous les écrivains habiles et sages qui ont traité cette grande question, en Europe et en Amérique, libres de penchants politiques, et influencés seulement par leur amour de la vérité, et des intérêts les plus solides de toutes les nations, ont depuis longtemps et fidèlement proclamé la grande doctrine des libres échanges, alors même que la pratique des gouvernements s'opposait à leurs vues ; qu'ils jouissaient maintenant de la noble satisfaction de voir ce qu'ils regardaient comme des vérités théoriques, incorporé aujourd'hui dans la politique active des deux plus grandes puissances du monde, et marcher à grands pas vers le triomphe suprême de la Liberté Commerciale et de la Paix Universelle.

Placez à côté de cette admirable exposition de principes, tous les sophismes des partisans de la protection et compris les savantes lettres de *Joseph*, et vous ne serez pas embarrassé dans l'application de la grande question à l'ordre du jour.

INCENDIES.—Avec l'hiver et les froids, arrivent les incendies. Mercredi dernier, il y eut deux feux—l'un au faubourg Québec, qui ne consuma qu'une écurie en bois, et l'autre au bas du chaumpe-de-mars qui consuma une manufacture de savon, appartenant à M. Megorian, qui deux fois déjà devant la proie des flammes. Grâce à la grande activité des pompiers, ces deux incendies ont été arrêtés et subjugués. Tout le monde s'accorde sur le mérite des services que rendent à la ville les différents corps de pompiers.

Hier était la Noël, la grande fête chrétienne et religieuse qui est bien aussi une grande fête profane. A voir l'animation, le tohu-bohu de nos rues, à entendre la rumeur et les bruits de la ville il n'y avait pas à s'y tromper. Nos amis les anglo-saxons ont eu un *very merry Christmas* et nos compatriotes d'origine française se sont passablement amusés.

La température était douce et agréable. On a un peu craint la pluie dans la matinée, mais sur le soir le temps est devenu froid.

Ce matin il fait un froid piquant, un soleil brillant et un ciel bleu.

Le nouveau marché est terminé et doit être sous peu ouvert au public. La corporation vient de lui donner le nom de "*Marché Bonsecours*."

A BAS LES ÉTÉIGNOIRS !

Voilà le cri qui court nos campagnes ; nous devons féliciter nos compatriotes, nos braves cultivateurs, sur ce sentiment de réprobation, dont ils frappent ces misérables gens, qui veulent empêcher le fonctionnement d'une loi, la plus importante et la plus bienfaisante de toutes celles inscrites au livre de nos statuts. A bas les

étéignoirs ! que ce cri aille de bouche en bouche d'une extrémité du pays à l'autre, que ce soit le mot d'ordre de toute la population Canadienne.

Que nos campagnes suivent l'exemple donné par quelques paroisses qui n'ont pas voulu se laisser insulter impunément ; car c'est les insulter que d'aller leur proposer de s'opposer et de résister à l'exécution des lois faites par leurs représentants en parlement.

Il y a quelques jours maîtres Vondenvelden et Cressé voulurent faire une campagne dans les comtés d'Yamaska et de Nicolet. Pour ce ils convoquèrent des assemblées à la Baie du Fehvre et à St. François ; et s'y rendirent. Dans les deux places ils furent traités comme ils le méritent, sifflés, hués, chassés et si c'eût été la nuit, dit un correspondant du *Pilot*, il pouvait leur arriver malheur.

Nous nous réjouissons d'autant plus de cette conduite noble et ferme de nos campagnes qu'il est temps que ces ridicules menées aient une fin. Ça peut faire une mauvaise impression à l'étranger et faire dire de nous ; voyez donc : les Canadiens sont divisés sur le sujet si important de l'éducation ; c'est un peuple de mécontents ; et quels sont donc les gens qui peuvent faire naître au dehors ces mauvaises impressions sur notre complet ont-ils jamais eu nos intérêts, notre bonheur, notre avenir à cœur ? ont-ils quelques sympathies pour nous, pour notre cause politique pour notre bien-être moral, social et national ? non, ce sont des hommes sans principes, qui veulent exploiter la bonne foi et la crédulité populaire, en lui faisant des tableaux de maux imaginaires, de fantômes à combattre qui n'existent que dans le cerveau malade des étéignoirs.

Nous ne devons pas finir sans mentionner la conduite honorable et vraiment chrétienne de quelques membres du clergé, qui dans leur localité, se sont mis à la tête du mouvement et qui ont employé leur influence et l'autorité de leur parole à exhorter leurs paroissiens à obéir aux lois et à prêter main forte surtout à celle qui veut améliorer notre condition sociale et politique. La conduite de M. Bédard le curé de St. François est au dessus de tout éloge ; ce digne prêtre a fait à ses paroissiens une exhortation éloquentes qui leur a fait donner aux étéignoirs la réception agréable que nous venons de rapporter. Un si bel exemple doit être suivi et nous ne doutons pas qu'il le soit partout.

DANGER D'IRRITER EN BELLE.—L'aventure suivante nous paraît assez singulière que nous croyons devoir la raconter à nos lecteurs. Un gamin de dix ans en est le héros. Notre petit homme occupé à jouer près des casernes de Bonsecours, avise un bruf cheminant à pas lents au milieu de la rue ; il s'amuse à le suivre et à l'irriter avec une baguette légère qu'il tenait à la main. L'animal impatienté fond sur son persécuteur et d'un vigoureux coup de tête le jette dans les airs. Le hazard voulut que le petit drôle retombât sur la croupe de l'animal, qui avait déjà accéléré son pas ; il s'y accrocha et s'y mit en selle. Ainsi monté et le bruf courant toujours, il arriva au marché neuf, où l'on parvint à arrêter sa monture et à le faire descendre.

AVIS AUX TAILLEURS ! UN NOUVEAU MOYEN DE TRAITER LES DÉBITEURS RETARDATAIRES.—Une scène assez bizarre s'est passée avant-hier à cinq heures du soir dans la grande rue du faubourg Québec de cette ville. Un tailleur ayant rencontré dans cette rue un jeune homme de 20 ans, son débiteur, l'aborda, et lui intima avec dureté de le payer ; le jeune homme lui répondit qu'il espérait pouvoir le satisfaire sous peu de jours. Le tailleur empoigna aussitôt au collet son débiteur, qu'il conduisit sous une porte cochère, et là, aidé par des ouvriers maçons, ses amis, il enleva à son débiteur la redingote, la veste et le pantalon qu'il lui avait fournis à crédit ; puis après l'avoir ainsi déshabillé, il fit approcher un cab, porta le jeune homme dedans et donna l'ordre au cocher de le reconduire, dans ce léger costume, à son domicile. Le cocher partit, et le tailleur retourna ensuite chez lui avec les dépouilles de son débiteur, qui trouva de son côté cette manière de traiter les gens d'autant plus désagréable qu'il se proposait ce soir là une partie fine, en allant à la messe de MINUIT.

LA SANTÉ DE L'HON. L. H. LA FONTAINE.—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs, que la santé de l'illustre chef de l'opposition populaire, est, cette fois, en bonne voie de rétablissement. M. La Fontaine, après une attaque de rhumatisme inflammatoire, a eu un abcès au côté droit, qui n'a pas laissé que d'inquiéter sa famille et ses amis. La semaine dernière il a fallu faire une incision ; nous devons nous réjouir qu'elle ait eu d'aussi heureux résultats.

IMPORTANT DU MEXIQUE.—Il nous a été communiqué, par un négociant de New-York, une lettre écrite de Mexico, le 17 novembre, dans laquelle il est dit que les élections ont pris une tournure complètement favorable à la paix, et que les propositions faites par les États-Unis seront très probablement, prises en sérieuse considération par le nouveau Congrès.

Nous ajoutons que le négociant honorable qui nous a fait cette communication, affirme avoir pleine confiance dans le caractère et les lumières de son correspondant. (Franco-Américain.)

VOLTIGEURS CANADIENS.—On s'occupe en ce moment à organiser à Montréal un corps de milice sélective sous le nom de voltigeurs. Le commandement en a été offert au colonel de Salaberry qui a bien voulu l'accepter. On ne pouvait assurément faire un meilleur choix. Les autres officiers supérieurs ont été choisis et la nomination a été soumise à Son Excellence lord Cathcart qui a bien

voulu l'approuver. Ce nouveau corps, qui sera composé de six compagnies, portera l'uniforme des anciens Voltigeurs-canadiens. (Minerve.)

UN PASSE-TEMPS MARITAL.—Un Canadien de Plattsburgh, nommé Jean Levere, avait pris sa femme dans sa voiture, sous prétexte d'aller rendre visite à un ami, dont l'habitation était située à 4 ou 5 milles du village ; parvenu à la distance de trois milles, et sans prononcer une parole, il se précipita sur elle et lui fendit le crâne avec une hache. On ne sait à quelle cause attribuer cet acte de férocité.

Rien de neuf des États-Unis, et de Québec.

CORRESPONDANCE.

J. W., écriv., Ottawa.—Votre lettre et remise est parvenue.

A. J. M., Champlain.—Votre lettre est parvenue. Le compte des Commissaires d'Ecole de Champlain vous sera expédié sous peu.

L. W. Percé, Gaspé.—Reçu abonnement à la Revue Canadienne et l'Album et à la Revue de Jurisprudence, pour 1846.

F. R. A., Québec.—Lettre parvenue, la réponse suivra.

Barth. Bouré.—Lobinière.—Votre nom est sur la liste d'abonnement. L'Album vous sera expédié en Janvier.

F. H. J., Québec.—Votre lettre est en main, nous y ferons droit.

A. R., William Henry.—Vous verrez dans un des premiers numéros de la nouvelle année, les changements et améliorations que nous nous proposons de faire à la *Revue Canadienne*.—L'Album gardera son format actuel, sur meilleur papier.

Congres.

Séance du 16 décembre.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. Pollock demande la suspension du règlement pour introduire une résolution tendant à donner mission au comité des voies et moyens de rappeler le tarif de 1846, et de restaurer le tarif de 1842. Cette motion est rejetée par une majorité de 110 voix contre 73. Le comité reprend en considération le message du président, et propose de le renvoyer au comité général. M. Gentry s'oppose au message ; il déclare que le président a créé la guerre, etc.—M. Kennedy, de l'Indiana, défend le message du président et le passe en revue. Le Comité se lève.

M. Benton donne avis d'un bill pour organiser les nominations aux offices, et pour garantir le service public de fâcheuses influences.

Un autre bill est annoncé pour la reconnaissance et le paiement des indemnités dues pour les *French spoliation*. Enfin M. Rathbun présente les résolutions de la législature de New-York, pour la régularisation du système de pilotage des États-Unis, et la chambre ajourne.

COMMERCE ET NAVIGATION DES ÉTATS-UNIS.

Lundi dernier, le secrétaire du Trésor a soumis au Congrès le tableau annuel du commerce et de la navigation des États-Unis ; nous en extrayons les chiffres suivants, qui donnent une juste idée, des progrès de la puissance commerciale de l'Union.

Pendant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1846, le tonnage total des bâtiments américains et étrangers expédiés des ports des États-Unis, a été de 3,189,365 tonneaux ; il a été employé, sur ces bâtiments 162,535 hommes, et 2,492 enfants.—Dans ces chiffres, le tonnage étranger est entré pour 858,178 tonneaux, et les matelots étrangers, comptent pour 53,895 hommes, et 545 enfants.

Le tonnage des bâtiments Américains et étrangers qui sont entrés dans les ports des États-Unis, s'est élevé à 3,110,853 tonneaux, comportant des équipages de 160,116 hommes, et 2,364 enfants ; le commerce étranger est compris dans ces calculs pour 459,739 tonneaux, 54,993 hommes, et 583 enfants.

Le nombre total des navires de toute sorte, expédiés, a été de 14,221 ; et le nombre total des navires entrés de 13,818. 7,680 des navires expédiés ci-dessus (plus de la moitié) étaient destinés aux ports anglais de la métropole ou des colonies, et 7,887 des navires entrés venaient des mêmes ports anglais. 35 navires mexicains sont entrés, 36 ont été expédiés. Ils avaient à bord 289 hommes d'équipage, et contenaient 3,204 tonneaux.

Les importations se sont élevées à \$121,691, 976 c'est-à-dire \$4,437,412, de plus qu'en 1845, où l'on comptait seulement \$117,254, 564.

Les exportations ont atteint le chiffre de 113, 488,516, dollars, c'est-à-dire \$1,158,090 de moins qu'en 1845, où l'on comptait \$114,646, 606.

Parmi les exportations, les produits des États-Unis se sont élevés à \$102,141,873, et les produits étrangers à \$11,346,663. Le tonnage total produit par ces exportations a été de 2,562, 084 tonneaux.

Dans la même période de temps, il a été construit, dans les États-Unis, 100 navires à trois mâts ;—164 bricks ;—576 goélettes ;—355 sloops et bateaux de canaux ;—225 steamers. —Total, 1,420 bâtiments.—Ce chiffre est supérieur à celui de toutes les années précédentes ; l'année 1815 s'en est la plus rapprochée.

186,950 tonneaux ont été employés à la pêche de la baleine ; c'est moins qu'en 1845, où l'on comptait 190,695 tonneaux, mais jamais ce chiffre n'a été surpassé.

Naissances.

A St. Ours, le 12 du courant, la dame d'Antoine Dugle, écuier, a mis au monde une fille.
En cette ville, le 23 du courant, la Dame de J. F. Jous. Ecr., a mis au monde une fille.
A Bellevue (M.tréal) le 15 courant, Madame Delvecchio a mis au monde une fille.

Mariages.

A Kamouraska, le 14 du courant, par Messire D. H. Tétu, Cécile Tétu, écuier, marchand de Québec, à Delle. Julie Caroline, fille de l'hon. Amable Dionne.
A l'île de Bamhart, état de New-York, le 17 du courant, par M. Asah T. Bamhart, M. Grégoire LeClair, à Delle. Henriette Rousseau, tous deux de St. Bas, Bas-Canada.

Decès.

En cette ville le 21, à l'âge de 17 mois, Marie-Sophie, seconde fille de M. G. Chartrain, Typographe.
A Berthier, le 16 courant, J. Br. Harvie à l'âge de 66 ans, ci-devant cultivateur, de St. Catharines, et depuis quelque temps rentier, de ce village. Il avait su acquiescer l'estime de ses concitoyens, par son caractère franc et ouvert.
Au faubourg St. Joseph de cette ville le 23 du courant M. Léon Gireau âgé de 39 ans, après une maladie de 4 mois supportée avec la plus grande résignation, laissa une épouse, deux enfants et un grand nombre de parents et amis pour déplorer sa perte.

Montres, Bijouteries,

ET AUTRES ARTICLES.

Qui peuvent être offerts comme Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

L. E. Scussigné prend la liberté d'attirer l'attention des chefs de famille et des jeunes Messieurs, sur son assortiment choisi et varié de Montres en Or, de Dames et de Messieurs, Bagues et Pendants d'oreilles, Épinglettes, Porte-Crayons en Or et en Argent, petites Pendules dans le dernier goût, Argenterie, Instrument de Musique, et autres articles de goût et de fantaisie, qui peuvent être offerts comme cadeaux.
Son assortiment se compose d'articles nouvellement portés et n'en code en rien sous le rapport de l'élégance, du fini et de la solidité, à tout ce qui a été offert en ville jusqu'à présent dans la Cité.

L. P. BOIVIN.

Rue St. Paul, Marché Neuf, 22 décembre.

COMMANDES

POUR LA FRANCE.

LES sousignés ont bien l'honneur d'annoncer qu'ils expédient par les PROCHAINES NAVIRES ANGLAIS, 12 et 24 Décembre courant, leurs commandes pour le printemps et qu'ils se chargent de tous les ordres qu'on voudra leur leur confier pour LIVRES DE DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, MÉDECINE, PICTURE, etc., Gravures, Cartes Géographiques, Globes, enfin de tous les objets de manufacture Française.
E. R. FABRE, et Co.
Librairie Canadienne, rue St. Vincent, No. 3.
9 déc.

COMMANDE DE LIVRES POUR L'ANGLETERRE.

LES sousignés expédient le 26 du courant, des COMMANDES pour des Livres, Cartes, Gravures, etc., à être importés d'Angleterre et du continent Européen par les premiers vaisseaux aux Indes, sous les auspices qui part par le prochain *St. Anne* pour l'Angleterre, verra lui-même à l'exécution de ses commandes.
ARMOUR et RAMSAY.
Montréal, 18 Déc., 1846.

PENSION.

DEUX ou TROIS PERSONNES désirant pensionner dans une *Maison Privée*, trouveront tout l'accommodement possible en s'adressant au
No. 24, Rue St. Vincent.
24 nov. 1846.

CHEMIN DE FER

DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.



Avis aux Contracteurs de Bois.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU de la COMPAGNIE du CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, jusqu'au 9 jour de JANVIER prochain, pour la description de bois à fournir pour la construction du chemin depuis le Fleuve St. Laurent jusqu'à un point dans le township d'Acton, distant d'environ 45 milles, pour être livré avant le PREMIER AOUT 1847, sur la ligne de chemin, à tels points qu'il sera fixé par l'Ingénieur, savoir :
PIÈCES DE BOIS LONGITUDES, sciées, de 8 pouces carrés sur 12 pouces, de 18, 27 et 35 pieds de long, consistant en Pin ou Épinette rouge de la meilleure qualité. Aussi, barres de chêne ou d'Épinette rouge, pour traverses, de 24 pouces d'épais, de 6 pouces de large et de 8 pieds de long. Le tout pour être livré avant le 1er AOUT 1847, sur la ligne de chemin, à tels points qu'il sera fixé par l'Ingénieur, et ne devant en aucun cas être du genre bois.

Le BOIS sera livré à des points n'excédant pas un quart de mille de distance en distance, sur la division suivante du chemin savoir :

PREMIÈRE DIVISION, s'étendant depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au Richelieu, à Belœil.

SECONDE DIVISION, s'étendant depuis la rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe.

TROISIÈME DIVISION, depuis St. Hyacinthe jusqu'au point ci-dessus mentionné dans le Township d'Acton.

Les soumissionnaires établiront : 1° le montant et la sorte de bois qu'ils fourniront, 2° sur laquelle de ces divisions ils le livreront ; 3° le prix par pied courant de pièces de chaque sorte de bois ; 4° le prix de chaque traverse de chêne ou d'épinette rouge.

Les personnes allant de contracter pour bois ou traverses qui sont incommodés à l'Ingénieur ou aux Directeurs sont priés d'accompagner leurs propositions de références quant à leur caractère ou à leur capacité ; et dans tous les cas où une proposition sera acceptée et un contrat fait, le contracteur sera requis de donner les noms de personnes responsables comme sûretés pour la fidélité exécution du contrat suivant les termes convenus.

Pour plus amples Informations s'adresser au Bureau de la compagnie, Petite Rue St. Jacques No. 18.

THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier.

eau de la Compagnie 9 décembre 1846.

STANISLAS DRAPEAU, chef d'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.